

# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# **SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

DCM 24/102

FINANCES – Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes

République française

Département des Yvelines

**Canton de Houilles** 

Le Conseil municipal se compose de **39 membres** 

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de **39**  Le 17 octobre 2024 à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 11 octobre 2024).

### PRÉSENTS:

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> RIBAUTE-PICARD Delphine, M.CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> BELALA Monika.

### **REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR:**

M<sup>me</sup> COLLET Marina

M<sup>me</sup> DUFOUR Florence

M<sup>me</sup> LECLERC Céline

M<sup>me</sup> GOUAR Saara

M. SIMONIN Sébastien

M<sup>me</sup> COLLET Jennifer

M<sup>me</sup> PRIVAT Christine

M<sup>me</sup> MICHEL Fleur

M. CADIOU Patrick

- M. BOIVIN Claude

par M<sup>me</sup> PRIM Céline par M. MIQUEL Pierre par M<sup>me</sup> CHAMBERT Julien par M. SEKKAI Hadji par M. CHAMBON Julien par M. GOUT Christophe par M. HERAUD Christophe par M. BERTRAND Romain

par M. LECLERC Grégory par M<sup>me</sup> BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :/

**DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /** 

#### **ABSENCES:**

M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle

#### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE:**

M. Hadji SEKKAI a été désignée pour remplir ces fonctions



## VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

DCM 24/102 FINANCES

Objet:

Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes du Budget Ville

La trésorerie de Houilles relève une dette d'impayés en non-valeurs d'un montant de 7 579.27 € et de créances éteintes d'un montant de 2 650.20 €, soit au total : **10 229.50 €**.

Elle propose, avec l'accord de l'ordonnateur, que ces sommes fassent l'objet d'émission de mandats, afin d'annuler les titres émis entre 2018 et 2023, pour les créances éteintes, et les titres émis entre 2011 à 2021 pour les non-valeurs.

Ces titres sont à annuler au courant de l'année 2024, sur les natures budgétaires suivantes :

- La nature 6541 pour la liste des non-valeurs pour un montant total de 7 579.27 €;
- La nature 6542 pour la liste des créances éteintes pour un montant total de 2 650.20 €.



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

DCM 24/102 FINANCES

Objet : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes du Budget Ville

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1617-5, L. 2541-12-9°, R. 1617-24 et R. 2342-4,

Vu la liste de non-valeur n°7189381033 d'un montant de 7 579.27 € et l'état des créances éteintes n°7138171433 d'un montant de 2 650.20 €, transmises par le Comptable des Finances Publiques,

**Considérant** que le montant global de ces créances irrécouvrables, titrées entre 2011 et 2023, s'élève à 10 229.50 €,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE,

**Article 1**<sup>er</sup> : **APPROUVE** la proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables détaillées ci-dessous :

OBJET	MONTANT
Liste de non-valeur n°7189381033	7 579.27 €
Liste des créances éteintes n°7138171433 (Surendettement)	2 650.20 €
TOTAL	10 229.50 €

Article 2: DIT que les crédits sont prévus au Budget 2024, aux comptes 6541 et 6542.

**Article 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 : AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'admission de ces créances en non-valeur.

Le Maire,

Conseiller départemental des Yvelines

Ville de Houilles

les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 21/10/2024 Publication effectuée le : 21/10/2024

Exécutoire ce jour: 21/10/2024

Julien CHAMBON